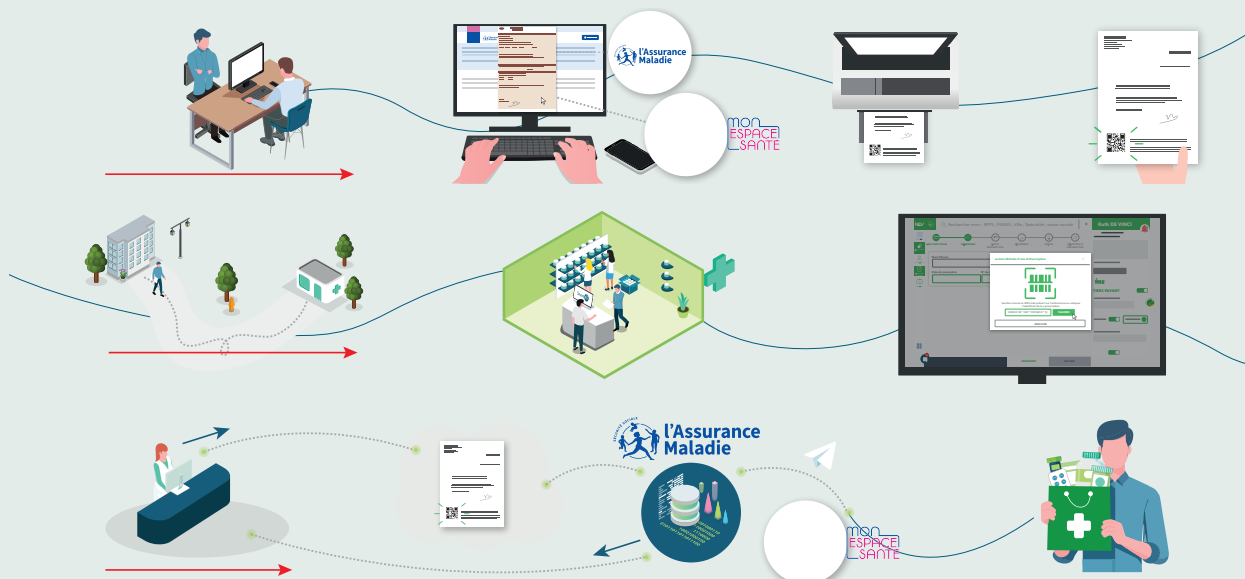


Présentation

Qu'est-ce que l'ordonnance numérique ?

L'ordonnance numérique sécurise le circuit de prescription entre les prescripteurs et les professionnels de santé concernés (pharmaciens, etc.), facilitant ainsi la coordination des soins. Elle offre également aux patients un accès simplifié à leurs ordonnances au format numérique via Mon espace santé, grâce à l'alimentation automatique de leur DMP à partir du logiciel métier du prescripteur.

Comment fonctionne l'ordonnance numérique ?



Quand est-ce que l'ordonnance numérique sera obligatoire ?

Seules les prescriptions de codéine, de tramadol et de stupéfiants sont obligatoires en ordonnances numériques depuis le 1^{er} mars 2025.

L'ordonnance numérique sonne-t-elle la fin de l'ordonnance papier ?

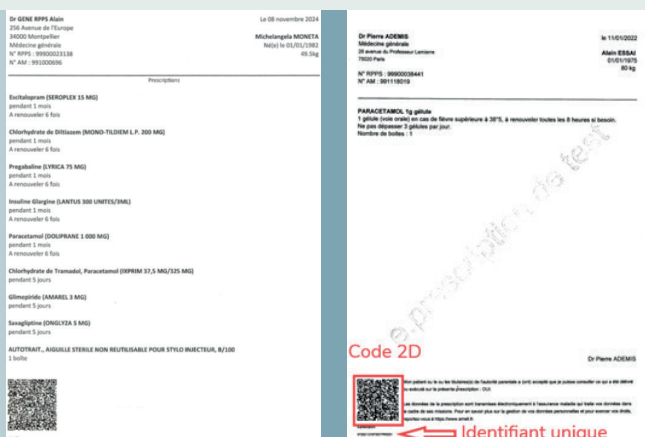
Non. À l'issue de la consultation chez le médecin, le prescripteur remet une ordonnance papier au patient. Seule différence, elle porte un QR code, qui pourra être lu « numériquement » par le pharmacien.

Pourquoi certaines ordonnances numériques n'ont pas de code alphanumérique sous le QR code ?

Ce ne sont pas des ordonnances numériques, le QR code présent correspond à l'INS du patient.

L'ordonnance numérique peut-elle être présentée sur Smartphone ?

Non, l'ordonnance papier reste de mise. Le patient doit donc présenter une ordonnance papier, sinon l'ordonnance doit être reçue via la Messagerie Sécurisée de Santé.



Dois-je investir dans du matériel supplémentaire pour pouvoir lire les ordonnances numériques ?

Non, les QR codes des ordonnances numériques sont lus grâce aux lecteurs code barre qui équipent d'office le logiciel Smart Rx.

Comment faire quand le QR code n'est pas lu ?

Code 2D



Mon patient ou le ou les titulaires(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté que je puisse consulter ce qui a été délivré ou exécuté sur la présente prescription : OUI.

Les données de la prescription sont transmises électroniquement à l'assurance maladie qui traite vos données dans le cadre de ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à <https://www.ameli.fr>.

Prescription
N°20211216TESTPROD01

Identifiant unique

Une impression de mauvaise qualité du QR code bloque la lecture de celui-ci par le lecteur.

Pour pallier à l'impossibilité de lecture du Qr code, renseigner l'identifiant unique présent sous le QR code dans le champ Saisir code E-Prescription puis VALIDER.

Lecture QrCode d'une E-Prescription

Veuillez scanner le QR Code présent sur l'ordonnance ou indiquer l'identifiant de la prescription.

Saisir code E-Prescription VALIDER

ANNULER

Consultation d'une E-Prescription

Identifiant unique
20211216TESTPROD01

Prénom du patient
SAVIER

Nom du patient
PEMUN

Date de naissance
1965-19-01

RPPS du prescripteur

FINESS du prescripteur

RPPS du prescripteur remplaçant

ANNULER VALIDER

La fenêtre Consultation d'une ordonnance numérique s'affiche pour renseigner manuellement les données non récupérées.

Cliquer sur VALIDER après avoir complétés les informations manquantes.

Comment refuser une ordonnance numérique ?

Quand des informations sont incohérentes, il est possible de refuser la prescription en cliquant sur [REFUS E-PRESCRIPTION].

L'ordonnance peut être délivré en ordonnance classique.

Il faudra justifier le refus et VALIDER.

Un bandeau rouge confirme l'abandon de l'ordonnance numérique.

Motifs de refus pour transmission E-prescription

- ☐ Incohérence des données du patient
- ☐ Incohérence des données du prescripteur
- ☐ Incohérence concernant l'ordre des lignes de prescription
- ☐ Incohérence concernant le nom d'un médicament ou d'un dispositif médical
- ☐ Incohérence concernant une posologie
- ☐ Présence de ratures sur la prescription remise au patient
- ☐ Incohérence autre que celles citées ci dessus

ANNULER VALIDER

Comment se fait le choix d'un labo générique plutôt qu'un autre quand plusieurs génériques sont disponibles dans le robot ?

Le logiciel fait une recherche automatique, il priorise d'abord le dernier médicament prescrit, s'il est disponible, la demande est envoyée au robot.

En cas d'indisponibilité du dernier produit délivré, il proposera le générique avec le stock le plus élevé. Puis le référent si aucun générique n'est disponible.

Pourquoi un médicament n'est pas reconnu ?

Dans la plupart des cas, les produits qui ne sont pas cliquables correspondent à des produits non reconnus liés à une incohérence sur le logiciel du prescripteur.

Plus rarement le produit n'est pas reconnu dans la base de données Claude Bernard. Vous pouvez vérifier via le site internet de la BCB : <https://www.bcb.fr/>

Puis-je délivrer un produit ajouté de manière manuscrite par le prescripteur ?

Modification de l'ordonnance numérique

1 — 2 — 3

Type de modification Modification du produit Motif

N°	Lignes de prescription modifiées / Motif & Sous Motif	Accord du prescripteur
	DOLIPRANETABS 500MG CPR 16 3400941631825 Adulte: Maxi 8 comprimés par jour	
7	Motif : Oubli de prescription Sous Motif : Intégration d'une ligne manuscrite	✓

Oui, cela est possible. Cependant, il convient de justifier l'ajout du produit.

Motif : Oubli de prescription / Sous motif : Intégration d'une ligne manuscrite.

Quand est-ce que les motifs sont obligatoires ?

Les motifs sont obligatoires sur tous produits non présents dans l'ordonnance numérique, et ajoutés de manière manuscrite par le prescripteur.

Cliquer sur Ajout manuel et VALIDER.

Renseigner le motif et le sous motif et cliquer sur VALIDER.

Modification de l'ordonnance numérique

1 — 2 — 3

Type de modification Modification du produit Motif

Vous avez sélectionné **Ajout manuel**. Le cahier des charges impose de justifier avec un motif et sous motif

N°	Lignes de prescription modifiées / Motif & Sous Motif	Accord du prescripteur
	AMOXICILLINE ZTV LAB 500MG 12GELU 3400927929335 Adulte: Maxi 6 g par jour	
5	Motif : Sous Motif :	☐

Quand est-ce que les motifs sont facultatifs ?

Les motifs sont facultatifs sur les remplacements de produits (changement de conditionnement, changement de dosage, changement de génériqueur, changement de molécule).

Avec une ordonnance numérique, est-il possible de faire une délivrance partielle ?

The screenshot shows a software interface titled "Modification de la E-prescription". It contains a table with three rows of prescription lines. Each row has columns for "N°", "Lignes de prescription modifiées / Motif & Sous Motif", "Accord du prescripteur", and "Délivrance partielle". The first two rows have checkboxes for "Accord du prescripteur" and "Délivrance partielle", with the latter being checked. The third row has a checkbox for "Accord du prescripteur" which is unchecked, and a checkbox for "Délivrance partielle" which is checked. Below the table, there is a section for "AUTOTRAIT - AIGUILLE STERILE NON REUTILISABLE POUR STYLO INJECTEUR, 0.5/100" with a checkbox for "Accord du prescripteur" which is unchecked, and a checkbox for "Délivrance partielle" which is checked.

Oui, une délivrance partielle d'une ordonnance numérique est tout à fait possible.

En fin de parcours, si le logiciel détecte qu'il manque des produits sur la facture par rapport à l'ordonnance numérique, les lignes de produits non délivrés sont pré cochées automatiquement en délivrance partielle.

Dans le cas où je justifie une modification d'ordonnance via l'utilisation de l'accord du prescripteur, est-elle remontée au serveur ?

Oui, la notion d'accord prescripteur est envoyée à l'assurance maladie.

Comment faire quand la prescription comporte un conditionnement pour 3 mois et que le conditionnement trimestriel n'est pas disponible pour cette spécialité ?

Vous devez alors dispenser 3 boîtes, le logiciel détectera un écart que vous devrez justifier en remplacement sans pour autant renseigner de motif (facultatif dans ce cas).

Comment faire quand la prescription comporte un conditionnement mensuel et que l'ordonnance est à renouveler 3 ou 6 fois ?

Vous pouvez dispenser le conditionnement trimestriel, le logiciel détectera un écart, que vous devrez justifier en remplacement sans pour autant renseigner de motif (facultatif dans ce cas).

Dois-je toujours numériser les ordonnances numériques pour l'envoi des flux SCOR ?

Oui, nous préconisons tout de même de continuer à numériser les ordonnances pour garder une trace dans l'historique du patient et pour vous permettre d'apporter une justification à la CPAM en cas de litige.

Pourquoi certaines ordonnances numériques restent à l'état "À transmettre" ?

La transmission des ordonnances numériques est automatisée tous les jours à 12h30 sous les conditions suivantes :

- Pour les factures sécurisées : réception de l'ARL positif du lot dont la FSE fait partie.
- Pour les factures dégradées : transmission de la FSE.

Lorsque mes dossiers ordonnance numérique ne sont pas transmis, le QR code reste-t-il actif ?

Oui le QR code reste actif.

Pour éviter des situations de dispensations multiples, une nouvelle version de l'ordonnance numérique est en cours de réalisation par les instances en charge du sujet. Elle permettra de transmettre en mode séquentiel afin de limiter le risque que le patient ne présente successivement la même ordonnance chez deux exécutants différents le même jour. À date, le cahier des charges ne mentionne aucun délai dans la transmission de données d'exécution.

Comment former mon équipe rapidement à l'ordonnance numérique ?

- Différents moyens de formation à la gestion des ordonnances numériques dans le logiciel Smart Rx, suivant vos préférences :
 - L'aide en ligne du logiciel [Cliquer ici](#).
 - Un article Intercom [Cliquer ici](#).
 - Un tuto YouTube [Cliquer ici](#).
 - Un tuto vidéo dans la plateforme e-learning [Cliquer ici](#).
- Les Replay des ateliers de formation Smart Rx :
 - Atelier du 18/02/2025 : [Cliquer ici](#).
 - Atelier du 20/02/2025 : [Cliquer ici](#).
 - Atelier du 25/02/2025 : [Cliquer ici](#).
 - Atelier du 27/02/2025 : [Cliquer ici](#).
 - Atelier du 05/03/2025 : [Cliquer ici](#).
 - Atelier du 06/03/2025 : [Cliquer ici](#).
- Une formation « Chronoperf » à distance avec un formateur expert

Que faire en cas de problème technique ?

Contactez le support client via le **tchat** ou le **0825 556 001**.